

La lettre hebdomadaire d'informations juridiques de la Délégation des Barreaux de France

Pour plus d'informations : www.dbfbruxelles.eu

n°882

Du 30 août au 5 septembre 2019

Sommaire

Concurrence
Droits fondamentaux
Justice, Liberté et
Sécurité

A LA UNE

Brexit / Absence d'accord de retrait / Mesures de préparation / Communication

La Commission européenne a présenté une communication relative à la finalisation des préparatifs du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne au 1^{er} novembre 2019 (4 septembre)

Communication [COM\(2019\) 394 final](#)

La Commission appelle toutes les parties prenantes de l'Union à 27 à se préparer à une sortie du Royaume-Uni sans accord. A cet égard, elle a publié une [liste](#) des contrôles détaillés qui doivent être menés pour aider les entreprises entretenant des relations commerciales avec le Royaume-Uni à faire leurs derniers préparatifs. La communication présente les travaux de préparation qui ont été mis en œuvre par l'Union. Elle se concentre sur les domaines qui nécessitent une vigilance particulière et continue, à savoir les droits des citoyens, les formalités aux frontières et les échanges commerciaux, les médicaments, les dispositifs médicaux et les substances chimiques, les services financiers et la pêche. En outre, la communication présente des ajustements techniques aux mesures d'urgence adoptées par l'Union afin de tenir compte de la nouvelle date de retrait du Royaume-Uni fixée, en principe, au 31 octobre 2019. Ces ajustements concernent les transports, les activités de pêche et le budget de l'Union. Par ailleurs, la Commission propose, sous certaines conditions, d'étendre le champ d'application du Fonds de solidarité de l'Union pour couvrir la charge financière qu'un retrait sans accord pourrait représenter pour les Etats membres ainsi que de faire usage du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour soutenir les travailleurs indépendants et les travailleurs qui seront licenciés à la suite d'un retrait sans accord. (MS)

ENTRETIENS EUROPEENS - VENDREDI 18 OCTOBRE 2019 - BRUXELLES

DBF
Bruxelles
Délégation des Barreaux de France
**ENTRETIENS EUROPEENS
A LA DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE
VENDREDI 10 OCTOBRE 2019 - BRUXELLES
Droit européen et réglementation des activités numériques**



Inscriptions et informations
Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Justice Entrée, n°4
1050 Bruxelles
E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu



DROIT EUROPÉEN ET RÉGLEMENTATION DES ACTIVITÉS NUMÉRIQUES

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)
Pour vous inscrire par mail :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien directement sur le site Internet de
la Délégation des Barreaux de France :
<http://www.dbfbruxelles.eu/inscriptions/>

**Formation validée au titre de la formation
professionnelle des avocats**

**Inscription sans avance de frais pour
les avocats inscrits dans un Barreau
français en ordre de cotisation URSSAF**

Appels d'offres
Publications
Agenda

La Commission européenne a reçu [notification préalable](#) du projet de concentration Mirova / GE / Desarrollo Eólico Las Majas (31 juillet) (JD)

La Commission européenne a reçu [notification préalable](#) du projet de concentration ICG / Predica / OCEA Group (6 août) (JD)

La Commission européenne a reçu [notification préalable](#) du projet de concentration Bolloré Group / M7 Group (7 août) (JD)

La Commission européenne a reçu [notification préalable](#) du projet de concentration Engie / BPCE Group / PSFV Palma del Rio (7 août) (JD)

La Commission européenne a reçu [notification préalable](#) du projet de concentration Lone Star — Stark Group / Saint-Gobain BDD (8 août) (JD)

La Commission européenne a reçu [notification préalable](#) du projet de concentration GBL / Webhelp (14 août) (JD)

La Commission européenne a reçu [notification préalable](#) du projet de concentration OMERS / Altice / Allianz / SFR FTTH (30 août) (JD)

La Commission européenne a reçu [notification préalable](#) du projet de concentration ISQ / Domidep (8 août) (JD)

La Commission européenne a reçu [notification préalable](#) du projet de concentration AXA / NN Group (13 août) (JD)

La Commission européenne a reçu [notification préalable](#) du projet de concentration Ardian France / Staci (4 septembre) (JD)

La Commission européenne a donné son [feu vert](#) à l'opération de concentration CMA CGM / Container Finance (14 août) (JD)

La Commission européenne a donné son [feu vert](#) à l'opération de concentration Engie / BPCE / PSFV Palma del Rio (2 septembre) (JD)

La Commission européenne a donné son [feu vert](#) à l'opération de concentration ISQ / Domidep (4 septembre) (JD)

[Haut de page](#)

DROITS FONDAMENTAUX

Détention provisoire / Recours en relevé de forclusion / Droit de faire statuer à bref délai / Droit d'être entendu / Arrêt de la CEDH

Les dispositions de la procédure pénale italienne empêchant un individu de bénéficier d'un contrôle juridictionnel effectif de la légalité de sa détention provisoire au motif qu'un recours a déjà été, à son insu, présenté par un avocat commis d'office, emporte violation de la Convention EDH (5 septembre)

Arrêt Rizzotto c. Italie, requête n°20983/12

Ayant rappelé les principes afférents à l'interprétation de l'article 5 §4 de la Convention relatif au droit de faire statuer à bref délai sur la légalité de la détention, la Cour EDH constate que le requérant n'a jamais été en mesure de soutenir personnellement la demande tendant à sa mise en liberté qui avait été introduite devant la juridiction chargée d'examiner la décision de placement en détention provisoire. En effet, le recours introduit par l'avocat choisi par le requérant a été déclaré irrecevable dès lors que son avocat commis d'office avait déjà présenté une demande similaire alors qu'il était lui-même introuvable. S'agissant de la demande visant à solliciter le réexamen de la régularité de la détention en cours, la Cour EDH observe que le juge n'est pas tenu d'interroger l'accusé sauf si celui-ci sollicite son audition et avance des faits nouveaux. Or, le droit du détenu d'être entendu découlant directement de la Convention, sa mise en œuvre ne saurait être soumise à la demande expresse de l'intéressé. Partant, la Cour EDH conclut à la violation de l'article 5 §4 de la Convention. (PLB)

[Haut de page](#)

Coopération judiciaire en matière civile / Règlement Bruxelles I *bis* / Certificat relatif à la force exécutoire d'une injonction de paiement / Arrêt de la Cour

Lors de la délivrance du certificat relatif à la force exécutoire d'une injonction de paiement définitive, le juge national ne peut pas vérifier d'office si les règles de compétence juridictionnelle ont été méconnues, même si un consommateur est concerné (4 septembre)

Arrêt Alessandro Salvoni, aff. [C-347/18](#)

Saisie d'un renvoi préjudiciel par le Tribunale di Milano (Italie), la Cour de justice de l'Union européenne a interprété l'article 53 du [règlement \(UE\) 1215/2012](#), dit règlement « Bruxelles I *bis* », et l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La Cour constate que la juridiction saisie d'une demande de délivrance d'un certificat attestant de la force exécutoire d'une décision juridictionnelle définitive ne doit pas examiner la compétence de la juridiction qui a rendu cette décision. Selon la jurisprudence constante de la Cour, la délivrance dudit certificat est quasi automatique. Cette conclusion n'est pas remise en cause par la jurisprudence de la Cour relative à la [directive 93/13/CEE](#) concernant les clauses abusives dans les contrats avec les consommateurs. En effet, cette jurisprudence n'est pas transposable dans le contexte du règlement Bruxelles I *bis* dès lors que ce dernier énonce des règles de nature procédurale tandis que la directive vise à une harmonisation minimale du droit des Etats membres relatif aux clauses abusives dans les contrats conclus avec les consommateurs.. Elle ajoute que le règlement prévoit des règles de compétence visant à protéger la partie la plus faible et la possibilité pour le consommateur contre lequel l'exécution est demandée de se prévaloir de la violation de ces règles. (PLB)

[Haut de page](#)



Appels d'offres

SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

FRANCE

OPH de l'Aisne / Services juridiques (30 août)

L'Office public de l'habitat (OPH) de l'Aisne a publié, le 30 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (**réf. 2019/S 167-409610, JOUE S167 du 30 août 2019**). Le marché porte sur un accord-cadre d'assistance, de conseil et de représentation en justice dans le domaine du droit public, du droit social et du droit privé. La durée du marché est de 48 mois à compter de la notification du contrat. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **26 septembre 2019 à 17h30**. (PC)

OPH d'Est Ensemble – Bondy Habitat / Services de conseil et de représentation juridiques (5 septembre)

L'Office public de l'habitat (OPH) d'Est Ensemble – Bondy Habitat a publié le 5 septembre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et de représentation juridiques (**réf. 2019/S 171-41679, JOUE S171 du 5 septembre 2019**). Le marché porte sur une mission de conseil visant à obtenir des dégrèvements sur les impositions de taxes foncières sur les propriétés bâties au titre des années 2018 à 2021. La durée du marché est de 48 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **30 septembre 2019 à 16h**. (PC)

Ville de Lille / Services de conseil juridique (3 septembre)

La Ville de Lille a publié, le 3 septembre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (**réf. 2019/S 169-413321, JOUE S169 du 3 septembre 2019**). Le marché porte sur un accord-cadre de gouvernance d'une marque concédée dans un projet multi-partenarial et d'assistance à maîtrise d'ouvrage en propriété intellectuelle. La durée du marché est de 12 mois à compter de la notification du contrat. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **26 septembre 2019 à 12h**. (PC)

Irlande / Enterprise Ireland / Services juridiques (3 septembre)

Enterprise Ireland a publié, le 3 septembre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (**réf. 2019/S 169-413243**, JOUE S169 du 3 septembre 2019). La durée du marché est de 48 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **20 septembre 2019 à 17h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en anglais](#). (PC)

République tchèque / Exportní garanční a pojišťovací společnost / Services juridiques (4 septembre)

Exportní garanční a pojišťovací společnost a publié, le 4 septembre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (**réf. 2019/S 170-415636**, JOUE S170 du 4 septembre 2019). Le marché est divisé en 5 lots. La fin du marché est fixée au 31 décembre 2022. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **7 octobre 2019**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en tchèque](#).

Finlande / Helsingin ja Uudenmaan sairaanhoitopiirin kuntayhtymä / Services juridiques (30 août)

Helsingin ja Uudenmaan sairaanhoitopiirin kuntayhtymä a publié, le 30 août dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (**réf. 2019/S 167-409616**, JOUE S167 du 30 août 2019). Le marché est divisé en 7 lots. La durée du marché est de 24 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **30 septembre 2019 à 15h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en finnois](#). (PC)

[Haut de page](#)



Publications

L'OBSERVATEUR DE BRUXELLES



L'Observateur de Bruxelles, revue trimestrielle, vous permettra de vous tenir informé des derniers développements du droit de l'Union européenne.

Notre dernière édition n°117 :

« Les enjeux de la réglementation de la profession d'avocat par le droit européen »

[Sommaire en ligne](#)

[Bulletin d'abonnement à l'Observateur de Bruxelles](#)



Le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (« RJECC ») vient de mettre à disposition de ses membres sa lettre d'information mensuelle.

Si vous souhaitez vous y abonner gratuitement, vous pouvez le faire en écrivant à : rjecc@dbfbruxelles.eu

Pour lire le 5^{ème} numéro : cliquer [ICI](#)

Vous trouverez également sous le lien ci-dessous, une vidéo réalisée dans le cadre du projet CLUE « Connaître la législation de l'Union européenne » sur le fonctionnement, les missions et l'utilité du RJECC : <https://www.youtube.com/watch?v=E0zPw2PrzK0>

[Haut de page](#)

NOS MANIFESTATIONS

ENTRETIENS EUROPEENS - VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019 - BRUXELLES



**ENTRETIENS EUROPEENS
A LA DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE
VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019 - BRUXELLES**

Droit européen de la consommation

Inscriptions et Informations
Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1050 Bruxelles
E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu

LE DROIT EUROPEEN DE LA CONSOMMATION

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)
Pour vous inscrire par mail :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien directement sur le site Internet de la
Délégation des Barreaux de France :
<http://www.dbfbruxelles.eu/inscriptions/>

*Formation validée au titre de la formation
professionnelle des avocats*

**Inscription sans avance de frais pour les avocats
inscrits dans un Barreau français en ordre de
cotisation URSSAF**

2^{ème} COLLOQUE DE L'AEAP - VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019 - BRUXELLES



DBF
Délégation des Barreaux de France

**2^{ème} COLLOQUE
A LA DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE
VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019 - BRUXELLES**

AEAP
Association Européenne des Avocats en Droit Public et des Collectivités territoriales

**RUPTURES ET CONVERGENCES
LE DROIT PUBLIC ET L'EUROPE**

Les Juridictions Administratives
La Cour de Justice de l'Union européenne
Droits des sols
Les Libertés

Inscriptions et Informations
Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1050 Bruxelles
E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu

**RUPTURES ET CONVERGENCES
LE DROIT PUBLIC ET L'EUROPE**

Les juridictions Administratives
La Cour de justice de l'Union européenne
Droits de sols
Les Libertés

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Pour vous inscrire par mail uniquement :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

Nombre de places limitées

CONFERENCES 2019

- Vendredi 6 décembre : Entretiens européens (Bruxelles)
Les derniers développements du droit européen de la concurrence

Version imprimable : cliquer [ICI](#)

Édition 2019

La Charte des droits fondamentaux, source de renouveau constitutionnel européen ?

Carrefour annuel de droit européen
Sous la direction scientifique de
Anastasia Iliopoulou-Penot et Lamprini Xenou



Vendredi 27 septembre 2019
Paris, Assemblée nationale

UPEC MIL
BRUYLANT

Carrefour annuel de droit européen
Sous la direction scientifique de
Anastasia Iliopoulou-Penot et Lamprini Xenou
Edition 2019

La Charte des droits fondamentaux,
source de renouveau constitutionnel
européen ?
Vendredi 27 septembre 2019
Paris, Assemblée nationale

Programme et inscription en ligne :
cliquer [ICI](#)

Prochain congrès de l'Union Internationale des Avocats (UIA)
du 6 au 10 novembre 2019 à Luxembourg
Il s'agira d'un congrès de tout premier plan tant au niveau événementiel que scientifique.



Trois jours de travaux scientifiques se tiendront au prestigieux Centre Européen des Congrès de Luxembourg (ECCL) (lieu magnifique où ont lieu les réunions du Conseil européen) et porteront sur les thèmes principaux suivants :

- 1) L'innovation et la nécessaire adaptation du droit
- 2) Les droits fondamentaux et les entreprises
- 3) Les institutions européennes et le droit européen
- 4) La violence faite aux femmes
- 5) Projection du film « Enfants reporters de guerre » de la réalisatrice yéménite Khadija AL SALAMI récemment primée au dernier festival international de télévision de Monaco.

Version française du programme du congrès :

https://www.uanet.org/sites/default/files/fichiers/action/documents/progr_luxembourg_bat_fr.pdf

A noter qu'il y a également un programme spécial pour les membres collectifs comme les barreaux adhérents à l'UIA et une session spéciale appelée Sénat des barreaux au cours de laquelle les Bâtonniers et les Présidents de Barreaux et d'organisations professionnelles d'avocats locales, nationales et internationales se retrouvent pour débattre sur des sujets d'actualité touchant au droit, à la déontologie, à l'éthique et aux valeurs fondamentales de la profession d'avocat.

[Haut de page](#)

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante : <https://www.dbfbruxelles.eu/recevoir-les-numeros/>

« *L'Europe en Bref* » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité du droit de l'Union européenne et national de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@eu.anwaltverein.de) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](#) et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@abogacia.es)

Equipe rédactionnelle :

Jean Jacques **FORRER**, Président,
Hélène **BIAIS RAGONNAUD**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles (liste E)
Martin **SACLEUX** et Mathilde **THIBAUT**, Avocats au Barreau de Paris,
Julien **JURET**, Pauline **LE BARBENCHON**, Juristes
Pierre **CARROT** et Jonathan **DALY**, Elèves-avocats.

Conception :

Valérie **HAUPERT**



© DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N°882 – 05/09/2019
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu